

OCTOBRE ROSE ASSEZ DE PINKWASHING, PLUS DE PRÉVENTION!

Chaque année, en octobre, les entreprises se parent de rose. Rubans, courses, goodies, campagnes de communication : le cancer du sein devient pendant un mois un objet de communication. Mais pour la plupart, c'est surtout l'occasion de récupérations marketing, sur le dos de la prévention des cancers.

Le cancer du sein est le plus fréquent en France, il touche une femme sur 8. Il reste la première cause de décès par cancer chez les femmes. Les causes professionnelles et environnementales ne peuvent plus être ignorées. Pourtant, le cancer du sein n'est inscrit sur aucun tableau des maladies professionnelles.

Le dépistage est évidemment nécessaire. Pour autant, la lutte contre le cancer du sein ne peut se résumer à des actes et des responsabilités individuelles, pour faire porter aux victimes la responsabilité de leur maladie. Solidaires refuse cette culpabilisation. La prévention des cancers ne doit pas se résumer à apprendre aux travailleuses à mieux se protéger elles-mêmes.



LES FEMMES NE TOMBENT PAS MALADES PAR HASARD

Les femmes ne sont pas moins exposées aux cancérogènes que les hommes. Mais leurs expositions sont moins étudiées, moins visibles et moins reconnues. Ce sont principalement les comportements individuels qui sont scrutés.

Les métiers très féminisés concentrent pourtant de nombreuses expositions. C'est notamment le cas dans les hôpitaux, le nettoyage, les laboratoires, l'aérien, l'industrie, l'agriculture, la coiffure ou encore l'esthétique. Les risques d'expositions sont nombreux et divers et ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise ou de l'administration : produits chimiques, pesticides, rayonnements ionisants,

poussières, perturbateurs endocriniens, PFAS... Pendant que l'on demande aux femmes de surveiller leur santé, qui surveille les dangers auxquelles elles sont exposées au travail ?

LE TRAVAIL DE NUIT NUIT GRAVEMENT À NOS SEINS!

Le travail de nuit ou en horaires postés constitue un facteur de risque reconnu pour le cancer du sein. Ces organisations du travail concernent de plus en plus de travailleuses, dans de nombreux secteurs d'activité, où il n'est pourtant pas indispensable (industrie, commerce, nettoyage...).



Cette exposition est encore largement absente des campagnes d'Octobre Rose et plus largement des recherches en termes de prévention. Il est nettement plus simple de conseiller aux femmes de faire une mammographie que de remettre en cause l'organisation du travail.



facebook : @UnionSolidaires
X : @UnionSolidaires
instagram : @union_solidaires
mastodon : @unionsolidaires@syndicat.solidaires.org
telegram : <https://t.me/solidaires>
tiktok : @syndicat.solidaires

LE CANCER DU SEIN N'EST PAS UNE SIMPLE QUESTION DE «MODE DE VIE»

Tabac, alcool, alimentation, activité physique... Les facteurs individuels sont régulièrement mis en avant lorsqu'on parle des cancers. Mais cette approche ne suffit pas. Les conditions dans lesquelles nous travaillons sont très rarement interrogées, en particulier quand cela concerne les femmes et minorités de genre.

Les cancers professionnels sont le résultat de choix d'organisation du travail, de procédés industriels et de décisions patronales. Derrière ces choix, il y a toujours la même logique, faire passer la production et les profits avant la santé.

UNE MALADIE DE CLASSE?

Les cancers ne touchent pas tou·tes les travailleuses et travailleurs de la même manière. Les ouvrières et ouvriers sont davantage exposés·es aux produits toxiques, aux poussières, aux rayonnements et aux conditions de travail les plus dangereuses. La sous-traitance et l'intérim permettent en plus de repousser les travailleuses et travailleurs les plus exposés·es hors du regard des donneurs d'ordre. Le travail dangereux devient invisible, ses victimes aussi.

Les cancers professionnels sont massivement sous-déclarés et sous-reconnus. Lorsqu'une maladie apparaît vingt, trente ou quarante ans après une exposition, il devient particulièrement difficile de démontrer le lien avec le travail. C'est précisément pour cela que la prévention doit être une priorité.

OÙ SONT LES CANCERS PROFESSIONNELS DES FEMMES?

Les premiers tableaux de maladies professionnelles datent de 1919. Plus d'un siècle après, les cancers du sein, de l'utérus et du col de l'utérus ne figurent toujours dans aucun tableau de maladies professionnelles. Il a fallu attendre 2023 pour que le cancer de l'ovaire lié à l'amiante soit reconnu dans un tableau. Pourtant le travail et les mobilisations de militant·es, syndicalistes, chercheur·euses... ne cessent d'alerter sur les risques – évitables – depuis plus de 40 ans!

Les expositions professionnelles sont documentées. Les victimes témoignent, se mobilisent et s'organisent. Mais la reconnaissance ne suit pas, les demandes sont étudiées au cas par cas. Ce retard n'est pas neutre, il est le produit d'un système de santé et de recherche qui peine à sortir d'un schéma sexiste où les hommes sont la référence. Les risques professionnels des femmes

sont globalement moins étudiés et leurs métiers moins considérés comme dangereux. Leurs maladies sont moins souvent reconnues comme professionnelles.

RENDRE LES EXPOSITIONS VISIBLES : UN COMBAT SYNDICAL

La meilleure prévention des cancers professionnels – et donc des cancers du sein – c'est de supprimer les expositions aux risques. Et pour cela, il faut commencer par les rendre visibles. Dans chaque entreprise et chaque administration, des outils existent. Les risques professionnels auxquels sont exposés·es les travailleur·euses doivent être recensés : produits chimiques, rayonnements, poussières, travail de nuit, posté, horaires atypiques, risques physiques, risques psychosociaux, poly-expositions... Il ne s'agit pas de simplement compléter un document administratif pour seulement satisfaire une obligation légale.

Une fois passé les constats, il faut passer à l'action! Un risque identifié doit entraîner une mesure de prévention. Un produit dangereux doit être supprimé ou remplacé lorsque cela est possible. Une exposition doit être réduite. Une organisation du travail dangereuse doit être remise en cause. Pas question de se contenter de distribuer des équipements individuels quand on peut supprimer le risque à la source.

Depuis 2014, le Code du travail impose que l'évaluation des risques professionnels tienne compte de l'impact différencié de l'exposition des femmes et des hommes. Pourtant, plus de dix ans après, cette obligation reste largement inappliquée, sans que cela ne suscite de véritable réaction. Si le sujet revient un peu plus aujourd'hui dans les discours institutionnels et patronaux, c'est trop souvent motivé par le coût économique des inégalités et des maladies professionnelles plutôt que par la volonté de protéger réellement la santé des femmes



et des minorités de genre. Et derrière la prétendue «adaptation» du travail aux femmes se développent des techno-solutions destinées à leur permettre de continuer à travailler dans un monde pensé pour des corps et des vies d'hommes.

Pour Solidaires, il ne s'agit pas d'adapter les femmes au travail : c'est le travail qu'il faut transformer. Car évaluer les risques de manière sexuée et genrée n'a de sens que si cette évaluation débouche sur des mesures de prévention adaptées. Constaté que les femmes et les minorités de genre ne sont pas exposées de la même manière, ou ne subissent pas les mêmes conséquences d'une exposition, sans modifier l'organisation et les conditions de travail, ne sert à rien.

L'égalité ne consiste pas à appliquer les mêmes mesures à tout le monde.

Lorsque les situations de départ sont inégalitaires, des mesures spécifiques et correctrices sont nécessaires. La prise en compte des différences d'exposition et de leurs effets n'est donc pas une remise en cause de l'égalité, c'est une condition pour la rendre effective.

CONSTRUIRE UNE PRÉVENTION FÉMINISTE

Nous devons nous emparer pleinement de la santé au travail des femmes. Cela passe par des connaissances partagées, des formations, mais aussi par des outils permettant d'identifier, d'évaluer et de tracer les risques et les pénibilités sexués et genrés.

Et surtout, nous devons imposer des mesures de prévention à la hauteur des risques identifiés : agir sur l'organisation du travail, les



équipements, les horaires, les postes, les expositions, les violences sexistes et sexuelles, mais aussi sur toutes les inégalités qui dégradent la santé au travail.

Nous n'attendons pas que les institutions produisent spontanément les recommandations qui permettraient de faire ce qui devrait être obligatoire depuis longtemps. Leur inertie est trop souvent le prétexte à l'inaction. C'est par la pres-

sion de la mobilisation qu'il sera possible de construire une prévention féministe, collective et offensive. Une prévention qui ne cherche pas à rendre les femmes plus «adaptées» au travail, mais à transformer le travail pour qu'il cesse de produire et de reproduire des inégalités. Pas de petits pas, pas de mesurette, la santé des femmes et des minorités de genre au travail est un enjeu de droits, de justice et d'émancipation.

Octobre rose : on change de programme !

Nous ne voulons pas d'un mois où les entreprises et les administrations se contentent de mettre un logo rose sur leurs réseaux sociaux. Nous voulons un mois pour parler des conséquences sur la santé des femmes :

- des produits cancérogènes,
- du travail de nuit,
- des rayonnements,
- des poly-expositions,
- des cancers professionnels,
- de la reconnaissance des maladies professionnelles,
- de la responsabilité des employeurs.

NO\$ REVENDICATIONS

Solidaires revendique :

- La reconnaissance du cancer du sein comme maladie professionnelle et l'inscription de l'ensemble des cancers féminins dans les tableaux de maladies professionnelles lorsque les connaissances scientifiques le justifient.
- La reconnaissance de la poly-exposition dans les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles.
- L'interdiction de tous les produits chimiques classifiés CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique ; c'est-à-dire toxique pour la reproduction) et, s'il n'existe pas de produits de substitution possibles à ceux-ci.
- Le maintien et renforcement de l'interdiction d'employer des salariées en CDD, intérimaires ou en contrat de chantier, des femmes enceintes et des mineurs dans des travaux les exposant aux risques chimiques et aux agents classifiés CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, c'est-à-dire toxiques pour la reproduction)
- Une véritable politique de prévention primaire des cancers professionnels.
- La limitation et, partout où elle est possible, la suppression du travail de nuit.
- Un suivi médical renforcé et durable des personnes exposées, sans limitation arbitraire dans le temps.
- Le dépistage et les examens de prévention sur le temps de travail, sans perte de salaire.
- Un véritable accompagnement du retour au travail après un cancer.
- Des moyens supplémentaires pour la médecine du travail et l'inspection du travail.
- Une recherche publique sur les causes professionnelles et environnementales des cancers, qui prenne enfin en compte les différences de genre.

Nous n'avons pas besoin de davantage de communication rose.

Nous avons besoin de prévention.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous explique comment rester « féminines » pendant un cancer. Nous avons besoin d'hôpitaux qui soignent, de recherche publique et de moyens pour prévenir les maladies.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous culpabilise sur notre alimentation, notre poids ou notre activité physique.

Nous avons besoin que les employeurs cessent de nous exposer à des produits cancérogènes et respectent leurs obligations en la matière.

Le cancer du sein n'est pas une fatalité.

Le travail ne doit pas nous rendre malades.

